

**Communiqué de presse du 21 juillet 2022**

#Artisanat / #Bâtiment / #Partenariat / #CEE / #TransitionEnergétique / @EDF\_Entreprises

## **La CAPEB et EDF élargissent leur partenariat avec un nouveau dispositif pour accélérer la rénovation énergétique dans l'habitat collectif et tertiaire**

**Paris, le 21 juillet 2022** - Après avoir renouvelé leur partenariat en janvier dernier, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (**CAPEB**), via sa filiale Béranger Développement, et **EDF**, premier producteur et fournisseur d'électricité en France, annoncent aujourd'hui l'élargissement de leur collaboration. Ce nouveau partenariat signé par Jean-Christophe Repon, Président de la **CAPEB** et Lionel Zecri, Directeur du Marché d'Affaires d'**EDF**, vise à accompagner les entreprises adhérentes de la CAPEB dans des actions permettant de réaliser des économies d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'habitat collectif et les bâtiments tertiaires pour la période 2022-2025, notamment via le **Portail 3<sup>E</sup>** d'EDF.



De gauche à droite : Jean-Christophe REPON, Président de la CAPEB et Lionel ZECRI, Directeur du Marché d'Affaires EDF

La CAPEB et EDF renforcent leur collaboration dans le cadre de l'élargissement du dispositif d'économie d'énergies existant pour le résidentiel, l'habitat collectif et les bâtiments tertiaires, EDF a ainsi développé un programme de partenariat au sein de son **Portail 3<sup>E</sup>** sur lequel les entreprises adhérentes de la CAPEB pourront valoriser les travaux de performance énergétique dans l'habitat collectif et les bâtiments tertiaires pour la période 2022-2025.

La CAPEB, au travers de son réseau et particulièrement via les CAPEB départementales, continuera à sensibiliser les professionnels impliqués dans la rénovation énergétique à l'intérêt du dispositif mis en place

par EDF afin qu'ils incitent leurs clients à réaliser des opérations d'efficacité énergétique éligibles aux CEE. Pour chaque opération qui fera l'objet d'un dossier conforme et finalisé dans le Portail 3<sup>E</sup>, l'entreprise fera bénéficier son client d'une aide financière qui sera versée par EDF.

**Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB, déclare :** « *Fort de notre précédent partenariat, qui a permis de toucher 4 000 entreprises et d'accompagner plus de 60 000 dossiers de particuliers, puis de son renouvellement en janvier dernier, cette nouvelle opportunité d'élargissement est la bienvenue pour mobiliser encore plus d'entreprises adhérentes et de clients sur le sujet de la transition énergétique. Le dispositif d'EDF est fiable et intuitif pour accompagner au mieux nos entreprises et adhérents. Nous souhaitons le voir perdurer pour réussir la transition du secteur dans l'habitat collectif et tertiaire. »*

**Lionel Zecri, Directeur du Marché d'Affaires d'EDF :** « *EDF est particulièrement fier d'élargir son partenariat avec la CAPEB en intégrant l'habitat collectif et tertiaire au dispositif existant. En effet, favoriser les travaux de rénovation énergétique est une formidable occasion d'accompagner nos clients dans leur transition énergétique. Ces travaux leur permettent de réduire non seulement leur facture énergétique grâce à une consommation maîtrisée, mais aussi leur empreinte carbone pour agir contre le changement climatique. »*

#### À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'une des deux organisations patronales représentatives de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat\* du Bâtiment. Elle est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (plus de 59.000 entreprises selon la dernière mesure de la représentativité patronale).

Le secteur des entreprises employant jusqu'à 10 salariés représente en 2020 :

- 545 300 entreprises, soit 95 % des entreprises du bâtiment, dont
  - 375 000 entreprises travaillant sans salarié dont 152 000 en micro-entreprises
  - 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 490 000 salariés sur un total de 1 060 000, soit 46 % des salariés du bâtiment
- 78 % des apprentis formés dans le bâtiment

Pour un chiffre d'affaires cumulé de 66 milliards d'euros, soit 46 % du chiffre d'affaires du Bâtiment

\*L'artisanat regroupe les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés.

#### À propos de EDF :

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies pour accompagner la transition énergétique. La raison d'être d'EDF est de construire un avenir énergétique neutre en CO<sub>2</sub> conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Le Groupe participe à la fourniture d'énergie et de services à environ 37,9 millions de clients (1), dont 28,7 millions en France (2). Il a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires consolidé de 69 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

(1) Les clients sont décomptés depuis 2018 par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz.

(2) Y compris ÉS (Électricité de Strasbourg).